

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de
formation**



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

BTSA Aménagements Paysagers

Module : M 4

Organisation du travail et encadrement d'équipes

Préambule

Les documents d'accompagnement ont pour vocation d'aider les enseignants à mettre en œuvre l'enseignement décrit dans le référentiel de diplôme en leur proposant des exemples de situations d'apprentissage permettant de développer les capacités visées. Ils ne sont pas prescriptifs et ne constituent pas un plan de cours. Ils sont structurés en items recensant les savoirs mobilisés assortis de recommandations pédagogiques.

L'enseignant a toute liberté de construire son enseignement et sa stratégie pédagogique à partir de situations d'apprentissage différentes de celles présentées dans les documents d'accompagnement. Il a aussi la liberté de combiner au sein d'une même situation d'apprentissage la préparation à l'acquisition d'une ou de plusieurs capacités.

Quels que soient les scénarios pédagogiques élaborés, l'objectif est l'acquisition des capacités présentées dans le référentiel de diplôme, qui nécessite de ne jamais perdre de vue l'esprit et les principes de l'évaluation capacitaire.

Rappel des capacités visées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B 4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager

- C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers
- C4.2 Gérer des équipes au travail
- C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « **Organisation du travail et encadrement d'équipes** » dont la finalité est d' « **Assurer l'efficacité du travail et l'implication des équipes dans le respect des normes et de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement** ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Ce module correspond aux situations professionnelles d'encadrement d'équipes ayant pour but la réalisation d'un ou de plusieurs chantiers. On attend du technicien supérieur en Aménagements Paysagers qu'il optimise l'activité de l'équipe par un management éthique, dans le respect de la réglementation en mobilisant efficacement les ressources nécessaires au chantier.

Il s'agit de permettre à l'apprenant :

- de planifier la réalisation d'un chantier, en mobilisant des outils numériques,
- d'organiser et de conduire une équipe de travail en sécurité,
- d'inscrire son activité dans le respect des réglementations et des démarches qualité à mettre en œuvre.

Précisions sur les activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des situations concrètes, des expériences vécues ou observées en stages ou en entreprises, des activités pluridisciplinaires, des activités mobilisant des outils et applications numériques, des chantiers réalisés et observés sur le site de l'établissement ou à l'extérieur, des visites

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

Bibliographie indicative en SESG :

Armand J., Raffestin Y., Couffignal D. (2002). *Conduire son chantier*. Éditions du Moniteur, collection Méthodes., 6^{ème} édition.

Chauveau-Aussourd V., Lagoda J-M., Leblond Y. (2020). *Piloter une entreprise du paysage*. Édition France Agricole, collection 10 clés.

Couffignal D., Haxaire P. (2021). *Conduire son chantier en 70 fiches pratiques*. Éditions du Moniteur, collection Méthodes, 14^{ème} édition.

Witwicky E. (2004). *La commande d'un chantier de travaux paysagers*. Educagri éditions.

Fédération nationale des travaux publics (2010). *Guide à l'usage des conducteurs de travaux : Marchés privés de travaux*. (téléchargeable : http://www.fnfp.fr/upload/docs/application/pdf/2011-08/guide_conducteurs_tvx_marches_prives.pdf.)

Bibliographie indicative en STAE :

Ministère de la transition écologique, (2021). *Fascicule N°35 : « Aménagements paysagers-Aires de sports et de loisirs de plein air » du Cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de*

travaux de génie civil. Téléchargeable ici : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/le-nouveau-fascicule-35-un-referentiel-commun-pour-la-filiere-du-paysage-755>

Bibliographie indicative sur la SST :

Fédération Nationale des Travaux Publics : [Actualités réglementaires et techniques liées à la RSE dans les TP \(fntp.fr\)](#)

Fédération Nationale des Travaux Publics : [Actualités réglementaires et techniques liées à la santé-sécurité dans les TP \(fntp.fr\)](#)

Fédération Nationale des Travaux Publics : <https://www.fntp.fr/infodoc/juridique-marches/travaux-proximite-des-reseaux>

Institut National de Recherche et Sécurité : <https://www.inrs.fr/> (Démarches de prévention, risques,règles...)

Mutualité sociale agricole. *Evaluation des risques professionnels, Secteur paysage*. CD publié par la MSA d'Ile de France. Documents téléchargeables : <https://iledefrance.msa.fr/lfp/sst/l-aide-a-l-evaluation-des-risques>

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics : https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/Memento/signalisation-temporaire-de-chantier_tYYnscTtEBCxqkd6uuHwFe

UNEP : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/la-loi-sante-au-travail-et-son-application-dans-les-entreprises-du-paysage/>

UNEP : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/elagage-la-reglementation/>

UNEP : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/entreprises-du-paysage-et-gestion-des-dechets/>

Bibliographie indicative sur le droit du travail :

Droit du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/>

Droit des chantiers : <https://www.lemoniteur.fr/reglementation/> (voir notamment la Fiche pratique n°3 : l'affichage de chantier)

Bibliographie indicative sur le management :

Clot Y. (2021). Pour une coopération conflictuelle sur le travail bien fait (entretien). <https://www.sante-et-travail.fr>, avril 2021.

Guerrero S. (2019). *Les outils des RH*. Dunod, 4^e édition.

Lainé A., Mayen P. (2019). *Valoriser le potentiel d'apprentissage des situations professionnelles*. Éducagri éditions.

Martin F. (2016). *Manager humain, c'est rentable*. De Boeck, 2^e édition.

Peretti J-M. (2018). *Ressources humaines*. Vuibert, 22^e édition.

Robbins S., Decenzo D., Gabilliet P. (2014). *Management, l'essentiel des concepts et des pratiques*. Pearson Education, 9^e édition.

Robbins S., Judge T., Tran V. (2018). *Comportements organisationnels*. Pearson, 18^{ème} édition.

Schermerhorn J-R. (2013). *Le management en action*. Pearson ERPI, 3ème édition.

Portails numériques :

<http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/> : Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CEDIP)

<https://www.anact.fr/> : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)

<https://www.lesclefsdumanagement.com/> : plate-forme de ressources en accès libre sur le management organisationnel et stratégique

<https://www.legifrance.gouv.fr/> : consultation du code de la commande publique

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> : plate-forme des achats de l'Etat

<https://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-dexecution-des-marches> : la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32193> : présentation de la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDSE)

Précisions sur les attendus de formation pour chacune des capacités visées

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers	Maîtrise de la planification des activités Maîtrise de la planification logistique Qualité de l'organisation des activités et de la logistique	Méthodes de planification Utilisation des outils numériques Logistique Organisation des chantiers	Sciences économiques sociales et de gestion Sciences et Techniques des Aménagements Paysagers Mathématiques TIM

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant planifie de manière pertinente les différentes activités à conduire pour la réalisation de plusieurs chantiers, en prenant en compte les objectifs des transitions écologique et énergétique et en mobilisant des moyens informatiques adaptés.

Précisions sur les attendus de la formation

Les principes de la planification peuvent être présentés à partir du modèle de Gantt. Les apprenants doivent maîtriser les éléments nécessaires à la réalisation de la planification des chantiers dans une structure : organisation des moyens matériels et humains, logistique, tâches administratives, sans omettre la prise en compte des enjeux environnementaux dans la perspective de la transition écologique et énergétique.

Les enseignements de TIM et/ou de mathématiques contribuent à l'atteinte de la capacité.

Les notions abordées dans le champ du numérique sont à mettre en lien avec le cadre de référence européen DIGCOMP [Digital Competencies] et sa déclinaison française, le cadre de référence des compétences numériques CRCN conformément à l'article D. 121-1 du Code de l'éducation, afin de commencer à préparer au mieux les apprenants à la certification Pix qui intervient en fin de classe de seconde année de BTSA.

Les études de cas et les mises en situation professionnelle sont les situations d'enseignement à mobiliser de manière privilégiée.

Cet enseignement est apporté en relation avec les enseignements visant les capacités C7.1 « Déterminer le coût d'un projet dans son environnement » et C7.2 « Assurer le suivi technico-économique d'un chantier ».

Méthodes et outils de planification

La planification d'un chantier prend en compte l'ensemble des activités, de l'ouverture à la réception des travaux. La coordination entre différents intervenants sur un chantier peut être nécessaire et doit être intégrée à la planification (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, concessionnaires de réseaux et entreprises de travaux). Différentes méthodes de planification peuvent être abordées. La méthode de Gantt peut être présentée dans le détail.

Principes de la planification

La planification :

- intègre les dimensions temporelle et spatiale des activités,
- prend en compte l'ensemble des activités productives, logistiques et administratives,
- prend en compte des besoins humains et matériels,

- rend compte de la combinaison des facteurs de production dans la conduite prévisionnelle des activités,
- permet de mettre en évidence le chemin critique caractéristique d'un ensemble d'activités,
- est adaptée au contexte des activités planifiées,
- est formalisée de manière à pouvoir être mobilisée comme outil de communication et de gestion.

Il s'agit de faire émerger ces principes à partir d'activités de planification conduites par les apprenants plutôt que d'apporter ces éléments de manière théorique.

Outils numériques de planification

L'informatique vise à outiller les apprenants pour qu'ils puissent ordonnancer des tâches à l'aide de solutions informatiques (du macro-planning en utilisant un tableur jusqu'à l'utilisation de solutions de planification plus élaborées comme Ganttproject). Les étudiants devront être en capacité de créer des rétro-plannings, des time lines, des diagrammes de Gantt et éventuellement de Pert.

L'utilisation de GRR (Gestion et Réservation de Ressources) peut être mise en œuvre pour la planification de la logistique.

L'usage exclusif du tableur peut être envisagé pour réaliser des outils de planification mais cela nécessite un travail approfondi d'analyse préalable.

Les enseignements de TIM et/ou de mathématiques contribuent à cet attendu.

Logistique prévisionnelle d'un chantier

L'enseignement vise à faire acquérir à l'apprenant une méthode lui permettant de planifier toutes les composantes de la logistique d'un chantier en prenant en compte les enjeux liés aux déchets et aux transitions écologique et énergétique.

Détermination de la logistique d'un chantier

La logistique concerne ici le transport, le stockage et l'organisation matérielle du chantier.

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant de proposer une stratégie logistique adaptée au futur chantier, ce qui nécessite de pouvoir étudier plusieurs choix logistiques (modalités de transports des biens et des personnes, stockage sur site ou non, déplacement ou non des travailleurs).

Les aspects suivants font l'objet d'une attention particulière :

- Prise en compte des disponibilités en moyens logistiques,
- Prise en compte des contraintes liées à la circulation vers et sur le chantier, à l'accès au chantier et au stockage des biens sur ou en dehors du chantier,
- Prise en compte de la logistique liée aux livraisons et à la sous-traitance.

Logistique et transition écologique et énergétique

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant d'appréhender l'évaluation des impacts des choix logistiques du point de vue de la transition écologique et énergétique : impacts écologiques des transports, risques environnementaux liés aux déchets et aux rémanents... L'approche de cette évaluation peut être conduite en identifiant les indicateurs pertinents et en recherchant ce qui permet d'améliorer ou au contraire tend à dégrader ces indicateurs.

Dans le cadre de cet enseignement, une attention particulière est apportée à la gestion logistique des déchets :

- Nomenclature des déchets et contraintes logistiques spécifiques (déchets organiques, inertes, recyclables ou non recyclables ...),
- Tri, stockage et transport des déchets (sur le chantier, à l'entreprise ou au service d'une collectivité, dans une structure spécialisée...),
- Evaluation de la quantité totale des différents déchets générés durant le chantier,
- Impacts du contexte du chantier sur la gestion logistique des déchets,
- Traçabilité de la gestion des déchets : le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier est important à aborder dans le cadre des marchés publics.

Cet enseignement est apporté en relation avec les enseignements visant la capacité C7.2 « Assurer le suivi technico-économique d'un chantier », plus particulièrement ce qui concerne l'évaluation de la durabilité d'un chantier.

Organisation des activités pour les chantiers à planifier

Inventaire des activités et des moyens matériels et humains

Il s'agit ici de la détermination des tâches et activités nécessaires à la réalisation du chantier, de la préparation à la réception des travaux, en intégrant la prise en compte des délais donnés par le client ou le commanditaire.

Cet enseignement est à envisager en complémentarité de ceux apportés pour les capacités C5.2 « Conduire les opérations de mise en place de la végétation », C6.1 « Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux » et C6.2 « Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux ».

Phasage prévisionnel du chantier

La question du phasage est envisagée :

- en lien avec les caractéristiques saisonnières des activités (gestion du vivant, gestion des conditions de travail en extérieur liées à la météo),
- en lien avec les usages ou exigences des lieux accueillant le chantier selon leur destination (zones touristiques, établissements accueillant du public...).

Ordonnancement des activités et combinaison de moyens matériels et humains

L'ordonnancement des activités et la combinaison des moyens matériels et humains sont ici abordés du point de vue de la planification, donc de la prévision et non de sa mise en œuvre comme dans le cadre du module M7. Dans la conduite des enseignements, il est envisageable de s'appuyer sur 1 ou 2 chantiers représentatifs en relation avec les enseignements du M7. Des activités pluridisciplinaires peuvent être utilement mobilisées. La planification coordonnée de plusieurs chantiers plus ou moins synchrones relève d'un approfondissement des apprentissages.

Les aspects suivants font l'objet d'une attention particulière :

- Ordonnancement chronologique et spatial des tâches, y compris les tâches préparatoires et administratives,
- Détermination des équipements, matériels et fournitures nécessaires au chantier,
- Détermination des moyens humains nécessaires au chantier : estimation des temps de travaux (utilisation de barème, de base de données ou planning de sous-traitant...), détermination des compétences nécessaires,
- Prise en compte de l'articulation et de la coordination de plusieurs équipes ou intervenants extérieurs sur le chantier,
- Prise en compte des risques liés à la santé et la sécurité au travail (postures répétitives ...) pour l'adaptation du planning,
- Recours à la sous-traitance, à la location d'équipements et de matériels.

L'enseignement vise également à permettre aux apprenants de prendre en compte, pour les choix d'ordonnancement, le fonctionnement et les finalités d'une entreprise de travaux paysagers et d'un service espaces verts d'une collectivité. A cet effet, les éléments d'analyse stratégique de ces structures dans leur environnement apportés dans le module M7 peuvent être mobilisés.

Détermination du chemin critique

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant d'acquérir une méthode de détermination du chemin critique d'un chantier. Différentes méthodes sont envisageables, dont celles mobilisant des démarches mathématiques.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Gérer des équipes au travail	Qualité de l'organisation du travail Utilisation d'une communication professionnelle adaptée Qualité du management des équipes de travail	Management d'équipes Organisation du travail Communication professionnelle	Sciences économiques sociales et de gestion Sciences et Techniques des Aménagements Paysagers

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité, organise et conduit efficacement le travail des équipes sur un ou plusieurs chantiers en développant un management responsable.

Précisions sur les attendus de la formation

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant de conduire une équipe, voire de coordonner l'activité de plusieurs équipes sur un même chantier, afin de réaliser le chantier dans les meilleures conditions. Une attention particulière est accordée aux notions d'organigramme et de fonction. Cet encadrement d'équipes doit se faire dans le cadre d'une pratique responsable du management des personnes et des équipes, en mobilisant notamment une communication professionnelle adaptée.

Les enseignements s'appuient sur des situations concrètes vécues ou observées, des mises en situation. Dans cette perspective, il est recommandé d'établir avec les apprenants une grille d'observation de l'activité des équipes. Ces mises en situation peuvent être organisées en lien avec les enseignements relatifs au module M3 « Communication » (notamment ceux concernant la capacité C 3.3), au module M5 « Gestion de la végétation des aménagements paysagers », au module M6 « Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers » et au module M7 « Gestion technico-économique de chantiers » pour les capacités C7.2 et C7.3.

L'intervention d'un ou plusieurs professionnels faisant part de leur expérience et de leurs savoir-faire est recommandée.

Organisation du travail

Il s'agit ici de permettre à l'apprenant de maîtriser l'organisation du travail des équipes dans ses dimensions opérationnelles en conduisant une analyse réflexive sur ses pratiques.

Répartition des tâches et des objectifs au sein d'une équipe

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant d'organiser la répartition des tâches, des rôles et des objectifs entre les membres des équipes de manière à assurer la réalisation du chantier. Les modalités de délégation, de mise en autonomie et de mise en responsabilité sont abordées. L'élaboration des plannings hebdomadaires et journaliers permet de formaliser l'organisation du travail.

L'enseignement vise également à permettre à l'apprenant de conduire l'analyse réflexive de l'organisation du travail mise en place.

Cet enseignement est apporté en relation avec les enseignements visant les capacités C4.1 « Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers » et C7.2 « Assurer le suivi technico-économique d'un chantier ».

Transmission des consignes et des règles de sécurité

L'enseignement vise à montrer l'importance de la réception du message lors de la transmission des consignes. Des mises en situation, à travers par exemple des exercices de reformulation des consignes, de ré-explication technique, de rappel de l'application des règles de sécurité sont souhaitables.

En lien avec les enseignements du module M3 « Communication », une attention particulière est accordée aux éléments suivants :

- Préparation des consignes (forme, fond, modalités),
- Mise en place d'un contexte positif favorable à la transmission (lieu et contexte de la transmission, attitude ouverte, posture empathique, écoute active),
- Choix du type de consignes en fonction du nombre d'interlocuteurs (consignes individuelles et collectives) et du destinataire (position dans l'organigramme, tâche concernée...),
- Enonciation, explicitation des consignes, vérification de la compréhension, reformulation,
- Suivi des consignes dans le temps : points d'étape sur la mise en œuvre des consignes, adaptations des consignes nécessaires aux évolutions/ajustements du chantier,
- Analyse réflexive de la transmission des consignes.

Il s'agit ici de communication professionnelle. Cet enseignement est apporté en relation avec les enseignements visant la capacité C3.3 « Communiquer avec des moyens adaptés », par exemple dans le cadre des activités pluridisciplinaires.

Management individuel et collectif

Il importe dans cet enseignement de sensibiliser les futurs techniciens à la complexité (au sens de « situations complexes ») du management qui ne se résume pas à transmettre des consignes. L'enseignant s'attache à illustrer cette complexité : hiérarchisation de l'action, anticipation et adaptation, prise en compte des aspects humains et du contexte... L'enseignement s'attache également à montrer qu'un bon technicien doit s'adapter aux contextes, aux situations, mais également aux équipes qu'il encadre et aux individus en tant que tels. Il est recommandé de construire des liens avec les enseignements du M2 « Construction du projet personnel et professionnel » et du M3 « Communication » pour montrer le rôle des compétences psychosociales dans le management.

Styles de management, comportement professionnel

Il s'agit moins dans cet enseignement de présenter un style de management qui serait idéal que de permettre à l'apprenant d'acquérir des clés de lecture de pratiques qu'il peut observer en entreprise ou en service espaces verts d'une collectivité. L'enseignement peut s'appuyer sur des typologies telles que celle proposée par Rensis Likert qui distingue quatre styles de commandement : autoritaire, paternaliste, consultatif et participatif.

Sans idéaliser les pratiques effectives en entreprise ou dans les services des collectivités, l'enseignement met en évidence les avantages humains, sociaux, économiques des pratiques participatives et respectueuses des hommes et des femmes et plus globalement d'un management éthique.

Indications bibliographiques/webographiques :

<https://www.lesclefsdumanagement.com/likert-rensis/>

Accompagnement individuel et formation des collaborateurs

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant de mettre en œuvre un management personnalisé qui tient compte des spécificités et besoins de chacun et des situations humaines particulières qui peuvent apparaître dans son équipe (tension, conflit, comportements inadaptés ...). Le technicien accompagne individuellement les travailleurs sous sa responsabilité par des briefings et débriefings lors de la préparation et de la réalisation des chantiers. Il valorise leurs compétences (reconnaissance, feed-back positif...) et identifie avec eux leurs besoins d'appui ou de formation.

Les situations particulières telles que la formation sur du nouveau matériel et l'accueil de nouveaux collaborateurs sont abordées à partir de situations vécues ou observées.

Outils mobilisables : organigramme, fiche de poste, fiche métier...

Animation responsable d'une équipe

L'enseignement porte sur les valeurs de l'entreprise ou du service, la communication sur ses objectifs, la motivation des équipes, la conduite de réunion, la formation interne, l'adaptation aux imprévus...

Le technicien sur le chantier donne du sens à l'action individuelle et collective des collaborateurs et les accompagne dans les ajustements à apporter au déroulement du chantier.

Cet enseignement gagne à être apporté en relation avec la capacité C3.3 « Communiquer avec des moyens adaptés ».

Motivation et communication professionnelle

Il s'agit ici d'outiller le technicien de certaines démarches s'appuyant sur la communication et favorisant la motivation au sein d'une équipe : pratique des feed-back positifs et techniques de valorisation, mobilisation/implication des travailleurs, stimulation, encouragement à la prise d'initiative, responsabilisation, partage des valeurs de l'entreprise ou du service...

Régulation des conflits

Le conflit entre plusieurs personnes peut être défini comme une situation dans laquelle la dimension émotionnelle et relationnelle revêt une place importante qui empêche la résolution d'un problème par une démarche rationnelle.

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant d'identifier la nature d'un conflit, d'être conscient des différentes stratégies qui peuvent être adoptées face à un conflit et d'adopter la posture qui convient pour réguler les conflits.

La nature des conflits peut être variée : une typologie simple peut être construite avec les apprenants à partir de situations vécues, observées ou d'études de cas.

Les principales stratégies envisageables sont identifiées et étudiées : évitement, autorité, accommodation, compromis ou collaboration. L'intérêt de la collaboration est mis en évidence.

Indications bibliographiques/webographiques :

- 5 stratégies pour désamorcer et résoudre un conflit, <https://www.cadre-dirigeant-magazine.com/manager/5-strategies-resoudre-conflit/>, 1^{er} janvier 2022.
- 10 conseils pour une meilleure gestion des conflits au travail, www.cnfce.com/dossier/conseils-conflits-travail# (Centre national de la formation conseil en entreprise).
- 5 cas pratiques pour vous aider à résoudre les conflits au travail, www.capital.fr, 10 janvier 2020.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations	Respect des réglementations Mise en sécurité des personnes et des biens Contribution à l'amélioration de la qualité	Droit du travail Réglementations en lien avec les aménagements paysagers Normes et règles de sécurité sur les chantiers Analyse de risques Démarches qualité	Sciences économiques sociales et de gestion Sciences et Techniques des Aménagements Paysagers

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité, organise et pilote un chantier dans le respect des réglementations, en assurant la mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement et en appliquant les démarches qualité à mettre en œuvre.

Précisions sur les attendus de la formation

Le technicien supérieur doit être capable de conduire une équipe dans le respect des réglementations en vigueur concernant le travail mais aussi la sécurité des biens, la protection de l'environnement et plus largement, la transition écologique et énergétique. Il doit également prendre en compte les démarches qualité de la structure employeuse, notamment lorsque ces démarches qualité ont des effets sur la manière d'organiser le travail dans l'entreprise ou le service. Une approche contextualisée à partir de situations professionnelles vécues ou observées est à privilégier pour aborder ces problématiques.

La réglementation et les démarches qualité dans le domaine des aménagements paysagers concernant d'autres problématiques que celle de l'organisation du travail, il peut être utile de conduire cet enseignement en relation avec les enseignements visant les autres capacités professionnelles.

Réglementations attachées à la conduite des chantiers d'aménagements paysagers

Sans souci d'exhaustivité, on s'attache à aborder les éléments réglementaires qui ont un effet/impact direct ou indirect sur l'organisation du travail et l'encadrement des équipes, par exemple dans la nature des consignes à transmettre. Il est préférable de conduire cette approche réglementaire à partir de situations professionnelles, vécues ou observées, ou encore d'études de cas.

Réglementation du travail

On n'attend pas du diplômé qu'il maîtrise la réglementation du travail. Pour autant, il doit connaître son existence et être capable de s'approprier le contenu des documents qui la régissent (code du travail, conventions collectives du secteur privé et des collectivités territoriales...) pour agir en qualité de professionnel d'encadrement éclairé. Il doit être conscient des enjeux liés à la réglementation du travail et aux risques liés au non-respect de cette réglementation : risques sur la santé humaine, responsabilité civile et pénale des personnels d'encadrement.

L'enseignement ne vise donc pas à former des spécialistes du droit du travail mais des techniciens capables de mettre en œuvre un encadrement d'équipes de travail tenant compte des droits et devoirs des salariés placés sous leur responsabilité. En ce sens, il s'agit de faire prendre conscience aux apprenants que le droit du travail constitue une ressource à mobiliser en situation. Les principales spécificités de la réglementation du travail dans les secteurs privé et public sont à mettre en lumière.

En outre, l'enseignement vise à outiller l'apprenant à la veille réglementaire en lien avec les activités qu'il est

susceptible de coordonner.

Pour aborder les contenus notionnels, l'enseignement s'appuie, autant que possible, sur des exemples professionnels concrets représentatifs de la diversité du secteur des aménagements paysagers et valorise l'expérience professionnelle des apprenants. Les exemples suivants constituent des illustrations des notions ou contribuent à les identifier.

Relations individuelles :

Mots-clés : droits et libertés, discrimination, égalité hommes-femmes, harcèlement, contrat de travail, règlement intérieur, conseil de Prud'hommes...

Relations collectives :

Mots-clés : droit d'expression collective, droit syndical, négociation collective, convention collective, durée du travail, salaire, repos, jours fériés, dispositions particulières aux jeunes travailleurs, travailleurs étrangers/détachés, en situation de handicap, formation tout au long de la vie, règlement intérieur de la structure...

Il peut être intéressant d'amener les apprenants à distinguer les invariants (lien de subordination par exemple), des règles de droit propres au secteur d'activité ou applicables dans une situation particulière.

L'apprenant doit pouvoir identifier les particularités des contrats de travail pour se familiariser avec leur diversité et prendre en compte leur impact sur l'organisation du travail des équipes.

Il doit être en mesure de comprendre les informations figurant sur une fiche de paye. Il n'est pas attendu qu'il établisse un contrat de travail ou une fiche de paye.

Mots-clés : CDD, CDI, Statut de la fonction publique territoriale (loi de 1984), apprenti, stagiaire, contrat intérimaire, titre emploi-service entreprise, contenu de la fiche de paye....

Convention collective nationale du paysage du 10 octobre 2008 numéro IDCC 7018 (Durée du travail, modalité de pause médiane, congés, droits à la formation, déplacements, minimum garanti...), téléchargeable ici : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/content/uploads/2015/06/convention-collective-nationale-du-paysage-du-10-octobre-2008-21-janv-22.pdf>

Convention collective de la fonction publique territoriale numéro IDCC 5021, téléchargeable ici : <https://www.coover.fr/conventions-collectives/fonction-publique-territoriale>

Règles d'urbanisme

L'enseignement est à conduire en lien avec ceux concernant plus particulièrement les modules M5, M6 et M8. Préconisations du PLU sur la zone de chantier, règles sur les aires de milieu urbain protégé et les monuments historiques...

Code de la santé

L'enseignement est à conduire en lien avec ceux concernant plus particulièrement les modules M5 et M6. Réglementation locale sur le bruit (zones de silence) - loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 : <https://www.ecologie.gouv.fr/bruit-nuisances-sonores-et-pollution-sonore>

Droit de l'environnement

L'enseignement est à conduire en lien avec ceux concernant plus particulièrement les modules M5, M6 et M8. Réglementation générale et spécifique au site : gestion des déchets, gestion des effluents, pollution de l'air, protection des milieux naturels et protégés (ZNIEFF) ...

Réglementations spécifiques

L'enseignement est à conduire en lien avec ceux concernant plus particulièrement les modules M5 et M6. Certiphyto (applicateur), CACES, habilitation (électrique), autorisations de conduite, travaux en hauteur

Sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

La question de la sécurité doit s'inscrire dans toute la durée de la formation et permettre ainsi une construction progressive des apprentissages par les apprenants.

Il s'agit de permettre à l'apprenant de devenir responsable de la sécurité sur les chantiers, que ce soit en amont du chantier (phase d'évaluation, recensement des risques, consultation du DUERP) ou pendant l'exécution des activités.

L'approche des risques sur chantier peut avantageusement être traitée par des mises en situation favorisant l'autonomie des apprenants à partir de cas concrets et multiples de chantiers et en mobilisant l'analyse réflexive des situations vécues en milieu professionnel.

In fine, l'apprenant maîtrise la notion de risque (général et spécifique à une situation d'activités) : nature du risque, degré du risque. L'utilisation des documents professionnels (Guide technique « Evaluation des risques professionnels » édité par l'UNEP, Prévention des risques INRS...) est à privilégier. Des exemples de jurisprudence concernant des accidents survenus sur des chantiers, sur le site de l'entreprise ou du service, ou encore pendant des transports, peuvent être utilement mobilisés.

Analyse des risques sur un chantier d'aménagements paysagers

Le risque peut être défini comme la combinaison de la probabilité de survenance d'un événement et le degré de gravité de cet événement. Le technicien doit être en mesure d'analyser les risques au travail à partir d'une lecture pertinente de la situation du chantier, lecture intégrant la nature des activités à réaliser, les équipements et matériels mobilisés et les personnes participant au chantier ou susceptibles de se trouver sur le chantier (partenaires).

On n'attend pas nécessairement du technicien qu'il ait la responsabilité de l'établissement du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). Cela peut toutefois être le cas pour des marchés privés.

Le technicien peut être chargé de l'actualisation et de la mise en œuvre du DUERP. De manière générale, il est force de proposition et doit être en mesure de participer à la mise à jour du DUERP à travers le retour d'expérience terrain.

Sécurité des personnes

On attend du technicien qu'il prenne des mesures liées à la prévention des risques pour les chantiers qu'il conduit, et qu'il soit en mesure de permettre aux personnes sous sa responsabilité ou présentes sur un chantier d'être et de travailler en sécurité.

Pour cela, il s'agit d'outiller les apprenants de manière à ce qu'ils soient capables de lire une situation de travail, « les aider à appréhender ce qu'ils **voient**, comprennent à partir de ce qu'ils **savent**, ce qu'ils en **font** » (**Guide d'accompagnement à l'éducation aux risques professionnels. Passer des normes aux actes**, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020). La mobilisation des situations vécues en milieu professionnel ou lors des activités dans l'établissement au travers d'entretiens d'explicitation est recommandée.

Au-delà de l'application de normes de sécurité, la prévention des risques doit s'appuyer sur l'analyse des risques dans le contexte professionnel et le technicien doit pouvoir proposer une stratégie d'action permettant d'appliquer en contexte les normes et règles de sécurité de manière efficiente, et notamment les aspects suivants :

- Equipements : vérification des EPI, procédures de sécurité collective EPC (barrières, panneaux, pancartes), équipements structurels (échafaudages, atèles, exo-quelette ..)
- Maîtrise des différents éléments permettant de minimiser les risques : échauffement préalable, transmission des informations et des consignes...
- Organisation du travail : absence de travailleur isolé, présence de toilettes et de points d'eau sur le chantier, adaptation des horaires de travail en fonction des conditions climatiques...
- Présence d'au moins un titulaire SST par équipe,
- Vérification des autorisations et habilitations requises en fonction des travaux à effectuer : autorisation de conduite, CACES, habilitation électrique, AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), certiphyto (ou CI-phyto), certibiocide....

Un partenariat avec la MSA dès le début de la formation est recommandé pour aborder les questions liées à la sécurité des personnes sur un chantier et bien préparer les apprenants aux périodes de formation en milieu professionnel. Si, en raison du volume horaire nécessaire pour la réaliser, la formation SST (Santé et Sécurité au Travail) des apprenants n'est pas exigée dans le cadre de la scolarité, le partenariat avec la MSA peut en faciliter la réalisation. Cet enseignement s'appuie sur un travail de veille réglementaire régulier. Il est à conduire en lien avec les modules M5, M6 et M7 (notamment la C 7.3 « Gérer un aléa »).

Indications bibliographiques/webographiques

La sécurité dans les entreprises du paysage, document vidéo réalisé par les caisses d'assurances, accidents agricoles d'Alsace Moselle (2016). Ce film présente le témoignage de trois entreprises du paysage sur le thème du chargement et déchargement en toute sécurité des véhicules avec la mise en place de mesures de prévention pour améliorer les conditions de travail des salariés. Cette vidéo est consultable [ici](#).

Guide d'accompagnement à l'éducation aux risques professionnels. Passer des normes aux actes, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020. Téléchargeable [ici](#) sur le site chlorofil.fr.

Plate-forme Santé et sécurité au travail sur les chantiers forestiers pédagogiques (plusieurs aspects sont transposables aux aménagements paysagers) : <https://espaceamenagement.ensfea.fr>. Une formation en ligne est accessible à partir du lien suivant : <https://securite.ensfea.fr/>

Accompagnement et formation des collaborateurs face aux risques psycho-sociaux

L'enseignement s'attache à sensibiliser les apprenants aux risques psycho-sociaux et à leur prévention. Les risques psycho-sociaux sont les risques liés aux agressions physiques et verbales, aux différentes formes de harcèlement, au stress, à la charge de travail, aux gestes répétitifs en situation de travail et à ce qui relève de manière générale de la pénibilité du travail.

L'enseignant présente les acteurs pouvant intervenir en entreprise et dans les services des collectivités (comité social et économique) et des partenaires possibles (MSA, CARSAT...).

Les apprenants sont sensibilisés au droit à la déconnexion.

Des exemples de mesures préventives prises par les entreprises ou des services peuvent être utilisés à partir d'articles de presse professionnelle ou d'observations réalisées par les apprenants lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Indications bibliographiques/webographiques :

Dossier « Risques psycho-sociaux », INRS, 2022. Ce dossier est téléchargeable sur le site www.inrs.fr

Site de la MSA : <https://ssa.msa.fr/risque/risques-psychosociaux/>

Prévention des RPS dans les collectivités territoriales : <https://www.emploi-collectivites.fr/rps-psychosociaux-psycho-social-blog-territorial>

Sécurité des biens et des installations

Prévention des dégradations et des vols de biens.
Préservation des biens vivants (implantés ou non).

Protection de l'environnement et de la biodiversité

Prévention des dégradations des éléments environnementaux (éléments de biodiversité, milieu naturel...).

Démarches qualité

On attend du technicien qu'il ait un positionnement d'acteur de la qualité au sens large et qu'il intègre cette dimension dans toutes ses activités et notamment dans le domaine du management des équipes sous sa responsabilité. Par contre, on n'attend pas du technicien qu'il soit en situation de mettre en place une démarche qualité.

Démarche volontaire, la démarche qualité doit être envisagée comme un outil permettant de mieux maîtriser les coûts

et les pratiques, d'améliorer la qualité des services, d'améliorer la prévention et la gestion des risques, de mobiliser le personnel autour d'un projet et servir le bien-être au travail et d'accéder à certains marchés exigeant une certification.

A partir de cas concrets et de situations observées ou vécues par les apprenants, les démarches, méthodes et outils des démarches qualité sont mis en évidence en lien avec les situations professionnelles du futur technicien.

Démarches qualité certifiées

Sans objectif d'exhaustivité, un certain nombre de démarches qualité mises en œuvre dans le secteur du paysage peuvent être abordées : qualipaysage, QSE (Qualité Sécurité Environnement), normes ISO, jardins d'excellence (<https://www.chlorophylle-paysagiste.fr/jardins-excellence/>) ...

La démarche qualité RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises, norme ISO 26000) est présentée.

La mobilisation des situations vécues en milieu professionnel est recommandée.

Cet enseignement peut être apporté en lien avec les modules M5 et M6 (implications techniques des démarches qualités).

Démarches d'amélioration de la qualité

Le technicien participe pleinement à l'amélioration de la qualité, que ce soit dans le cadre des démarches de certification et de labellisation ou dans le cadre de démarches autonomes mises en œuvre au sein de l'organisation dans laquelle il travaille.

Présentation des principes généraux des systèmes de management de la qualité (norme ISO 9001, amélioration continue) : identification des acteurs impliqués (salariés, responsables, clients, organismes certificateurs...), mobilisation des données de terrain, organisation de retours d'expérience, signalement des dysfonctionnements, repérage des risques liés au management, enquêtes clients...

A travers des situations concrètes, les apprenants sont sensibilisés aux coûts de la « non-qualité ».